

Note de présentation brève et synthétique

Compte Financier Unique 2025
Commune de COLOMBEY-LES-BELLES

L'Article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au Budget Primitif et au Compte Financier Unique afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le Compte Financier Unique présente les dépenses réalisées au cours de l'année écoulée :

- rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au Budget (au niveau du chapitre ou de l'article selon les dispositions arrêtées lors du vote du Budget Primitif) des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres),
- présente les résultats comptables de l'exercice,
- est soumis par l'ordonnateur, pour approbation, à l'Assemblée délibérante qui l'arrête définitivement par un vote avant le 30 Juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice (en l'absence du Maire qui se retire avant le vote).

Le Compte Financier Unique de la Commune a été voté le 24 avril 2026 par le Conseil Municipal et sont consultables au Secrétariat de Mairie et sur le site internet de la commune après cette date.

La Section de fonctionnement

DEPENSES :

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par :

Le Chapitre 011- Charges à caractère général,

L'entretien et la consommation d'énergie des bâtiments communaux, les achats de fournitures (entretien, petit équipement, administratives, etc...), les prestations de services (maintenance matériel), réseau d'éclairage public, assurances, forêts, cérémonies, téléphone, etc...), les taxes foncières et les charges d'assurance du personnel représentent **237 973,78 %** soit **26 %** des dépenses réelles de fonctionnement

Le chapitre 012 retrace toutes les charges de personnel communal soit pour **2025, 35 %** des dépenses réelles de fonctionnement de la Commune – Moyenne nationale de la strate : **45 % en 2024.**

Effectif de la Commune : **7,71** fonctionnaires équivalent temps plein pour **2025.**

Un agent technique a été recruté à temps plein au 1^{er} avril 2025 pour renforcer le service technique

Des agents occasionnels et saisonniers sont également employés de manière ponctuelle.

Le chapitre 65 retrace quant à lui toutes les charges de gestion courantes dont les principales sont :

- les indemnités de fonction du Maire et des Adjoints (**6 %** des dépenses réelles de fonctionnement **2025**)
- la contribution aux dépenses de fonctionnement du Syndicat Intercommunal pour l'Enseignement Élémentaire et Préélémentaire -école maternelle et primaire soit **169 305,25 €** (**18 %** des dépenses réelles de fonctionnement en **2025**),
- la contribution aux dépenses de fonctionnement du GIP NOE - périscolaire et centres aérés soit **103 308,77 €** (**11 %** des dépenses réelles de fonctionnement **2025**).
- les subventions de fonctionnement versées : Associations locales et extérieures (**1 %** des dépenses réelles de fonctionnement en **2025**).

Le chapitre 66 relate les charges financières soit :

les intérêts des emprunts (**0,33 %** des dépenses réelles de fonctionnement en **2025**) – La Commune est très peu endettée, pour **2024** les charges financières ne représentent que **2,00 €** par habitant alors que la moyenne nationale de la strate est de l'ordre de **14** euros par habitant environ.

Le chapitre 042 - les opérations d'ordre de transfert entre sections : amortissements des subventions d'équipement versés aux organismes –GIP Noé, particuliers pour aides habitats, cession de biens à l'euro symbolique (MARPA, SDIS)

Le chapitre 023 – Virement à la section d'Investissement représente la part d'autofinancement dans les investissements prévisionnels de l'exercice (excédent des recettes sur les dépenses de fonctionnement)

RECETTES :

Les principales recettes de fonctionnement correspondent aux :

Chapitre 70 - produits du domaine (bois, concession cimetière, les redevances d'occupation du domaine public, les locations de chasse, charges des locataires des logements communaux...)

Chapitre 73 - sommes encaissées au titre des taxes diverses (droits de mutation, dotation de compensation EPCI, reversement de la TCCFE par le SDE 54, fonds de péréquation intercommunal),

Chapitre 731 - sommes encaissées au titre des impôts locaux, pylônes et les droits de place

Chapitre 74 – dotations versées par l'état (DGF, DSR, DNP, titres sécurisés), le FCTVA.

Chapitre 75 – locations d'immeubles et de terrains (logements communaux, fermages, salle polyvalente...) et remboursements divers (indemnités journalière, remboursement de sinistre...)

La fiscalité et les dotations de l'Etat représentent l'essentiel des recettes communales :

1) La fiscalité : le produit perçu pour l'année **2025** s'élève à **442 889** euros, soit **27.17 %** des recettes réelles de fonctionnement (moyenne nationale de la strate **42,52 %** en **2024**)

Les taux n'ont pas augmenté en 2025

Evolution des taux 2021-2025

	2021	2022	2023	2024	2025	Evolution 2021/ 2025
Taxe habitation	/	/	12,36	12,61	12,61	+2,02 %
Taxe foncière sur le bâti	29,26	29,26	29,26	29,85	29,85	+ 2,02 %
Taxe foncière sur le non bâti	21,01	21,01	21,01	21,43	21,43	+2 %

2) Les dotations de l'Etat : celles-ci s'élèvent en **2024** à **455 529,12 €**, soit **26,70 %** des recettes réelles de fonctionnement. (En **2023**, les dotations représentaient **39,93 %** des recettes)

Evolution de la Dotation de Fonctionnement (DGF) et de la Dotation de Solidarité Rurale (DSR)

	2021	2022	2023	2024	2025	Evolution 2021 / 2025
D G F	135 278	134 897	134 441	133 757	133 833	- 1.07 %
D S R	205 559	218 015	230 317	235 226	247 705	+ 20,00 %
D N P	51 650	50 676	50 439	49 151	50 059	- 3.08 %
	392 487	403 588	415 197	418 134	431 597	+ 9.96 %

On constate une évolution favorable depuis 2021 due à l'augmentation de la DSR.

L'écart entre les recettes totales de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la Commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à l'emprunt.

Vue d'ensemble de la section de fonctionnement

Dépenses

Chapitre	Désignation	Budget	Réalisations
011	Charges à caractère général	371 435,59	237 973,78
012	Charges de personnel et frais assimilés	333 300,00	321 456,87
65	Autres charges de gestion courante	378 532,25	347 232,36
66	Charges financières	2 998,00	2 997,13
67	Charges spécifiques	8 032,92	7 782,92
68	Dotations aux amortissements	24,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	459 355,00	0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	22 452,00	22 450,77
	TOTAL DEPENSES	1 576 129,76	939 893,83

Recettes

Chapitre	Désignation	Budget	Réalisations
013	Atténuations de charges	4 000,00	4 716,00
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	34 250,00	48 732,45
73	Impôts et taxes	50 625,00	78 221,36
731	Impositions directes	436 824,00	442 889,00
74	Dotations et participations	445 556,00	464 011,16
75	Autres produits de gestion courante	125 000,00	135 131,72
78	Reprise sur provisions	0,00	10,26
002	Excédent de fonctionnement reporté	456 161,18	456 161,18
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	26 000,00	26 000,00
	TOTAL RECETTES	1 578 416,18	1 655 873,13

La Section d'Investissement

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, **la section d'investissement est liée aux projets de la Commune à moyen ou long terme**. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Le budget d'investissement de la Commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur et la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment :

- des acquisitions (mobiliers, matériels, informatique, véhicules, terrains, bâtiments...), de travaux lourds sur des structures déjà existantes ou en cours de création (bâtiments, voirie, réseaux...).
- le remboursement du capital des emprunts,
- les opérations d'ordre de transfert entre sections

- en recettes :

Ce sont :

- les subventions d'équipement perçues des financeurs (Etat, Département, Région...) en lien avec les projets d'investissement retenus (chapitre 13)
- les dotations (fonds de compensation de la TVA), le produit de la taxe d'aménagement, l'affectation d'une partie du résultat de fonctionnement de l'année N-1, chapitre 10
- les emprunts à mobiliser (chapitre 16)
- le virement de la section d'investissement (autofinancement), chapitre 021
- les opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissements), chapitre 040.

Vue d'ensemble de la section d'Investissement

Dépenses

Chap. Art.	Désignation	Budget	Réalisations	Reports sur 2026
16	Emprunts et dettes assimilés	26 192,00	24 586,27	
20	Immobilisations incorporelles	26 000,00	885,85	16 908,00
204	Subventions d'équipement versées	20 500,00	15 495,43	3 000,00
21	Immobilisations corporelles	1 186 707,00	774 702,86	148 046,89
45	Comptabilité distincte rattachée	2 721,75	834,67	
001	Déficit d'investissement reporté	62 708,14	62 708,14	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	26 000,00	26 000,00	
041	Opérations patrimoniales	158 573,00	148 292,43	
	TOTAL DEPENSES	1 509 401,89	1 053 505,65	167 954,89

Recettes

Chap. Art.	Désignation	Budget	Réalisations	Reports sur 2026
10	Dotations, fonds divers ...	342 284,89	342 161,86	
13	Subventions d'investissement reçues	508 237,00	245 011,93	150 000,00
16	Emprunts et dettes assimilés	2 000,00	950,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	12,00	
45	Comptabilité distincte rattachée	16 500,00	14 612,92	
021	Virement de la section de fonctionnement	459 355,00	0,00	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	22 452,00	22 450,77	
041	Opérations patrimoniales	158 573,00	148 292,43	
	TOTAL RECETTES	1 509 401,89	773 491,91	150 000,00

Les principales dépenses concernent :

1) les travaux :

- dans les logements communaux pour **13 232,36** euros (Changement de menuiseries dans le bâtiment 6 Place de l'Hôtel de Ville).

- Dans les bâtiments communaux (Travaux pour la requalification de la Halle, mise en place de la climatisation dans les locaux de la mairie, changement du four, du frigo à boisson et des lampes en LED dans la salle polyvalente) pour un montant de **616 284,11 €**

- de voirie (Requalification du Lotissement Le Clos d'Aleine, renumérotation et redénomination des rues pour être en règle avec la loi 3DS, réfection de l'allée piétonne menant à la salle polyvalente, réfection du parking du 34 rue de la Marosse...), l'ensemble pour un montant de **133 090,05** euros.

- de frais d'études et d'insertion concernant le projet d'aménagement du parvis du collège et de la rue de gare pour **885,85 €**.

- Le remplacement d'un poteau incendie pour **3 300,00 €**

2) les acquisitions suivantes :

- de divers matériels pour le service technique (balises, barrières, outils...) pour **3 920,76** euros

- de divers matériels et mobiliers pour le secrétariat de mairie (Remplacement d'un téléphone sans fil, d'un disque dur, du bureau d'accueil, achat d'un pupitre pour les cérémonies) pour un montant de **2 300,38** euros

- l'acquisition d'illuminations de Noël pour les entrées de ville rue Alexandre III et rue Carnot pour un montant de **2 575,20 €**

3) les subventions d'équipement versées au GIP Noé et les particuliers pour les aides façades, isolation, toitures et vacances immeubles pour **15 495,43** euros

4) le remboursement en capital des emprunts pour **24 191,17** euros

5) les opérations d'ordre pour **26 000** euros.

Les principales recettes de l'exercice ont été :

- le remboursement du Fonds de Compensation de la TVA sur travaux 2024 pour **34 876,97** euros.

- Des subventions de la région pour les travaux de vidéoprotection **30 000,00 €**

- Des acomptes de subvention du département de Meurthe-et-Moselle, de l'Etat et de la Région Grand Est pour la requalification de la Halle d'un montant de **206 854,33 €,**

- les opérations d'ordre pour **22 450,77** euros.

- l'affectation d'une partie du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024 d'un montant de **307 284,89 €.**

Etat de la dette

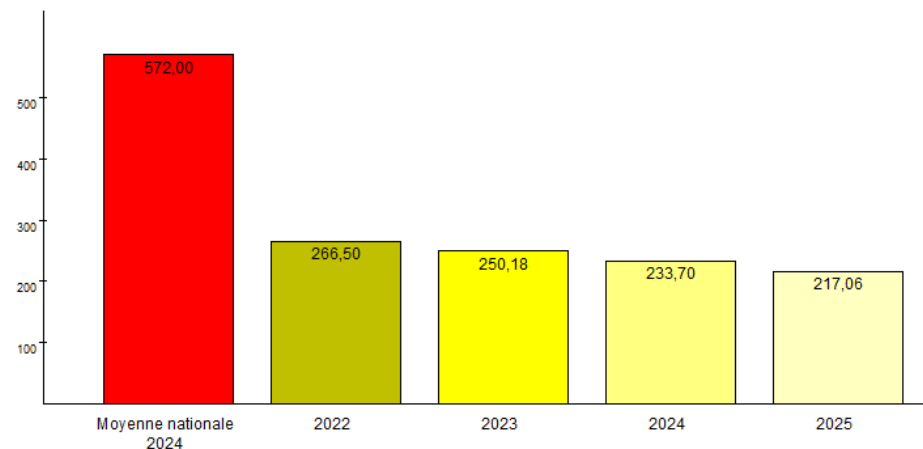
La Commune a 2 emprunts souscrits auprès du Crédit Mutuel pour l'aménagement 1ère phase de la traverse rue Carnot et l'aménagement de la 2^{ème} phase de la traverse rue Alexandre III.

Le capital restant dû au 31 décembre 2025 est de **315 604,55** euros.

L'annuité pour **2025** (capital + intérêts) est de **27 188,40** euros.

ENCOURS DE LA DETTE EN EUROS PAR HABITANT

Encours de la dette en euros par habitant tous budgets confondus



Résultats de clôture

A la clôture de l'exercice **2025**, le CFU du Budget principal fait apparaître un résultat global se décomposant comme suit :

Résultat de clôture de fonctionnement : **715 979,30 €**

Résultat de clôture d'investissement : **- 280 013,74 €**

Résultat global : 435 965.56 €

Reste à réaliser en dépenses : **- 167 954,89 €**

Reste à réaliser en recettes : **+ 150 000,00 €**

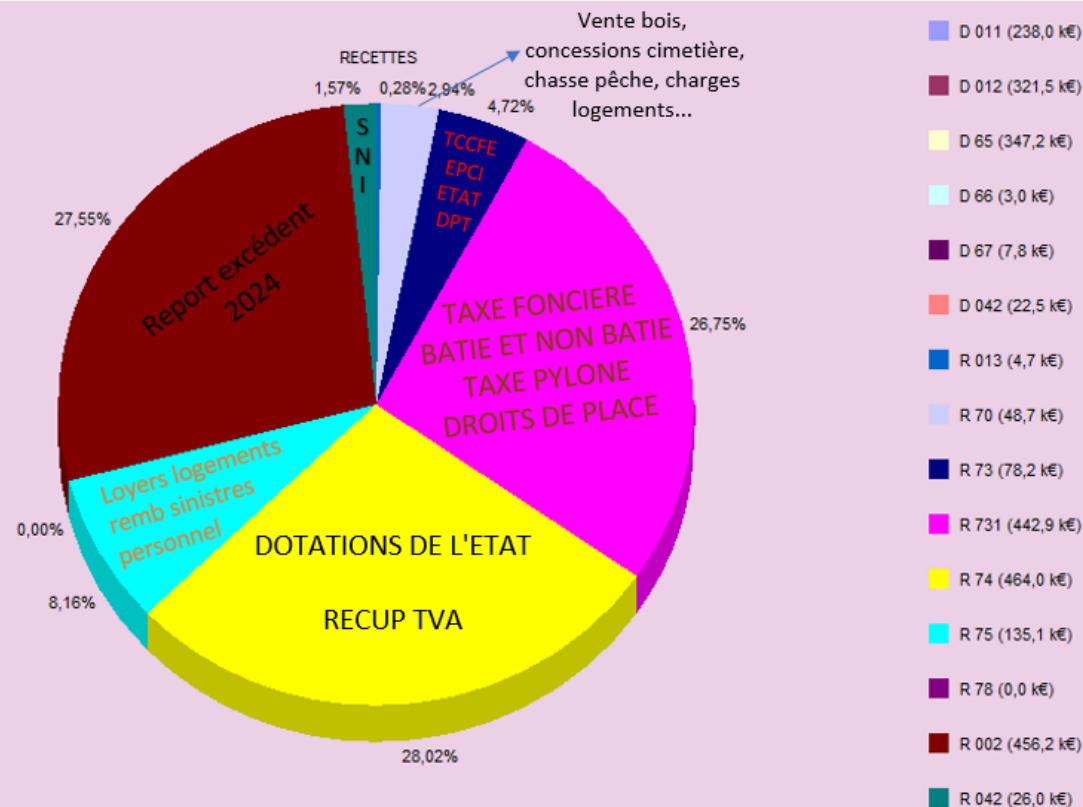
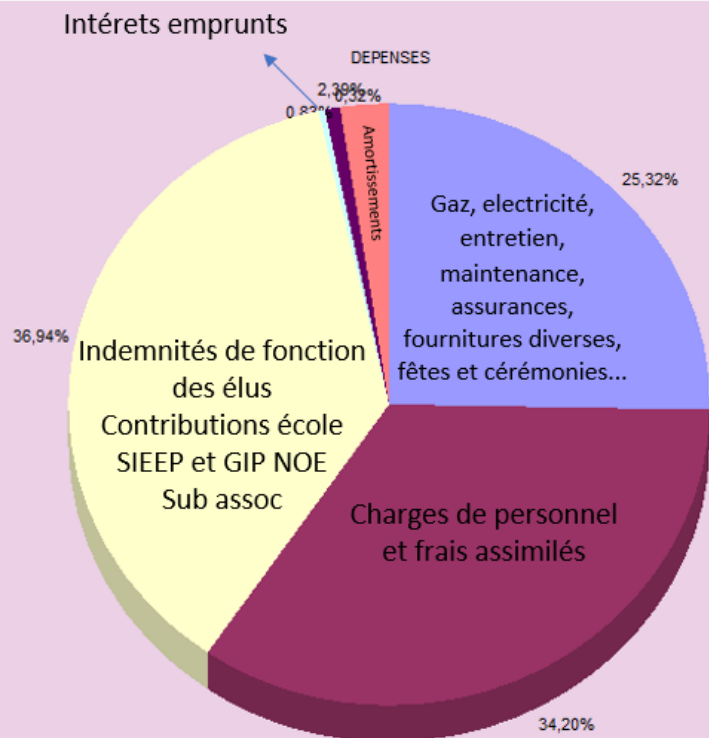
Résultat Cumulé : 418 010,67 € (Excédent réel)

A Colombey-les-Belles, Le 24 avril 2026,

Le Maire, Benjamin VOINOT



Vue d'ensemble du réalisé par chapitre de fonctionnement en dépense et recette - 200 - COMMUNE COLOMBEY-LES-BELLES - 2025



Vue d'ensemble du réalisé par chapitre d'investissement en dépense et recette - 200 - COMMUNE COLOMBEY-LES-BELLES - 2025

